

Les diplômés en langue arabe au sein de l'élite sénégalaise : du symbolique à l'académique

Hamidou DIA*

Le Sénégal contemporain compte plusieurs systèmes d'éducation et de formation ; les apprentissages s'y déroulent en différentes langues de portée internationale (Diallo, 2000 ; Dumont, 1983). Le français est l'apanage de l'école classique et, en même temps, le médium de l'administration publique. L'arabe fait l'objet d'un usage marginal dans le système éducatif officiel mais, en tant que langue par excellence des études religieuses musulmanes, très développées dans le pays – 95 % des Sénégalais sont musulmans –, son enseignement occupe une place importante. Faute de statistiques officielles précises, certains auteurs évoquent le chiffre de 6040 *daaras*¹ (Lewandoski & Niane, 2013), mais leur nombre est vraisemblablement supérieur. Les statistiques relatives aux écoles franco-arabes sont en revanche plus fiables. En 2010, 175 écoles publiques de ce type au niveau élémentaire ont été recensées (MEPEMSLN, 2011), alors que le nombre d'écoles privées dispensant des enseignements dans les deux langues et reconnues était estimé à 233 (*ibid.*). Le secteur de l'enseignement supérieur compte pour sa part

* Sociologue, IRD, UMR 196 Ceped Université Paris Descartes/IRD. E-mail : hamidou.dia@ird.fr

1 *Daara* est un mot de langue wolof qui peut se traduire par : école coranique. Il existe deux grandes catégories d'écoles islamiques au Sénégal : les *daaras* et les medersas (les premières étant les plus répandues). Dans les *daaras* est enseigné le Coran, en même temps qu'y est instituée une initiation à la vie spirituelle. La pédagogie est fondée sur l'oralité. Les medersas dispensent des sciences religieuses et l'arabe littéraire. Leur mode d'organisation ressemble dans bien des cas à celle de l'institution scolaire. Il existe quatre modèles de *daaras* : traditionnels avec internat ; traditionnels sans internat ; modernisés et modernes. Pour une typologie plus détaillée, voir D'Aoust, 2013.

une demi-douzaine d'universités privées dispensant un enseignement entièrement ou partiellement en langue arabe, mais également des départements d'arabe dans des universités publiques, comme l'université publique Cheikh Anta Diop, la plus importante du pays. L'enseignement arabo-islamique non officiel et le système scolaire étatique forment des élèves et étudiants à des compétences essentiellement linguistiques et théologiques en arabe (Sall, 2009). À côté de cette offre éducative au Sénégal, des élèves et étudiants partent se former dans les pays arabo-musulmans : Égypte, Maroc, Tunisie, Libye, Liban, Arabie Saoudite, Koweït, Turquie, Irak et Iran principalement². En consacrant le français langue officielle, le Sénégal indépendant a professionnellement privilégié les lettrés issus du système scolaire hérité de la colonisation (Sall, 2009). De même, l'accès à la souveraineté a conforté l'influence des francophones dans la conception et la conduite des politiques publiques, l'université constituant un lieu privilégié de la valorisation, de l'apprentissage et de la délivrance de titres en français (Sy, 2013 ; Sall, 2012 ; Diagne, 2012).

Les confréries d'inspiration soufie, les organisations réformistes, les diplômés en langue arabe contestent à cet égard et de façon de plus en plus appuyée le sort réservé aux « intellectuels non europhones », c'est-à-dire ne relevant pas de systèmes de formation occidentaux (Kane, 2003). Deux éléments concourent à l'intensification du débat sur le sujet : en premier lieu, l'accentuation de la libéralisation de l'éducation depuis le début de la décennie 2000, qui se traduit par un développement de l'enseignement arabo-islamique ; en second lieu, la décision des pouvoirs publics sénégalais d'inscrire les élèves des systèmes de formation non officiels dans les statistiques relatives aux taux de scolarisation pour répondre aux injonctions internationales d'une École pour tous (EPT) et aux Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) (Lewandowski & Niane, 2013 ; Lewandowski, 2011).

Cet article étudie les évolutions de la place, au Sénégal, des détenteurs de titres scolaires et universitaires obtenus localement et/ou à l'étranger en langue arabe. Nous privilégions ici l'usage du terme "arabophones" à celui d'"arabisants",

2 Il est très difficile d'obtenir des chiffres officiels sur les étudiants sénégalais dans les pays musulmans. De rares statistiques sont disponibles sur les Sénégalais diplômés d'Égypte grâce aux travaux de M. Y. Sall (elles sont citées dans ce texte). Le hors-série n° 7 des *Notes de Campus France* daté de juin 2013, s'appuyant sur des chiffres de l'Unesco, indique que le Maroc était le troisième pays d'accueil des étudiants sénégalais en 2010, avec 504 étudiants (chiffres très probablement largement en deçà de la réalité).

pour mettre à distance ses connotations parfois stigmatisantes. S'inscrivant dans une optique de sociologie historique, cette étude propose des hypothèses explicatives de l'isolement institutionnel des arabophones depuis l'indépendance du Sénégal. Ce faisant, nous analysons les représentations dominantes de la langue arabe au Sénégal et sa difficile dissociation avec le sacré dans le sens commun. Nous examinons pour cela les processus de formation des arabophones dans tous les systèmes éducatifs en contexte sénégalais pour montrer en quoi leurs caractéristiques les mettent en décalage avec les normes implicites et explicites d'employabilité dans la fonction publique. Nous abordons également les moyens utilisés par les arabophones intégrés dans l'enseignement supérieur qui portent la revendication d'une reconnaissance plus large de leur statut de cadres et d'universitaires, par conséquent de leurs compétences, mais en délaissant le vocable islamique, notamment dans sa version contestataire; nous montrons ainsi l'avènement, au tournant des années 2000, de l'ère des arabophones que l'on qualifiera de "décomplexés". Enfin, ce texte défend la thèse d'un début de consécration de ces arabophones comme membres des élites, notamment académiques, et d'amorce d'un processus poussé de jonction entre le système scolaire officiel et une partie de l'enseignement arabo-musulman, au début de la décennie 2010, par une politique d'alliance efficace de ces universitaires diplômés en arabe avec certaines fractions maraboutiques et des composantes de la société civile (intellectuels, ONG, etc.), voire des franges actives mais minoritaires de la classe politique.

L'étude porte sur des diplômés en langue arabe formés au Sénégal et à l'étranger dans les systèmes formels, mais aussi sur d'anciens pensionnaires des écoles coraniques, à partir d'entretiens (33 récits de vie), réalisés en 2010, auprès de Sénégalais diplômés des pays arabes, et d'une enquête ethnographique sur l'enseignement arabophone, menée en 2013, sur la base des contacts obtenus dans l'étude précédente. Par ailleurs, l'article s'appuie sur les connaissances (par entretiens et observations) accumulées dans le cadre d'études sur les migrations internationales sénégalaises depuis 2003. Il mobilise enfin des documents tirés de la presse écrite sénégalaise, d'une exploitation de sites internet ou d'archives sonores, ou encore de livres autobiographiques.

Les arabophones : des lettrés aux marges de l'État

Les arabophones ne constituent pas une catégorie homogène, en ce qu'ils ne relèvent pas tous de cadres de socialisation éducative identiques. Certains sont formés dans les écoles coraniques (Charlier, 2004), d'autres obtiennent des titres

dans l'enseignement privé confessionnel musulman reconnu et/ou toléré par l'État (Bianchini, 2004). Une troisième composante enfin suit des cours au sein du système scolaire officiel : ces élèves et étudiants ont des compétences linguistiques à la fois en français et en arabe (Niang, 2003). Les établissements dispensant des enseignements dans les deux langues sont toutefois peu nombreux, de sorte que les individus bilingues en langues d'influence internationale comme le français ou l'anglais sont minoritaires chez les arabophones.

Dès l'accès à l'indépendance, se pose au Sénégal la question de l'intégration de ces arabophones. Le débat trouve alors écho au sein d'une société où la majorité des individus se déclarent musulmans, l'arabe étant le principal médium du message islamique (Gomez-Perez, 2005). Le système politique sénégalais lui-même intègre les confréries religieuses musulmanes comme un de ses moteurs : ces organisations concourent à la paix sociale en faisant l'interface entre les gouvernants et une importante partie des populations ne disposant pas d'un accès direct à l'appareil d'État (Piga, 2002).

Le pays forme beaucoup de jeunes en arabe, certains bénéficiant de bourses de l'État sénégalais ou d'autres pays pour poursuivre leurs études dans les pays du Maghreb et du Moyen-Orient : à titre d'exemple, 689 Sénégalais ont obtenu l'équivalent d'un master 2 à l'université d'Al-Azhar entre 1961 et 2005 (Sall, 2009). Pourtant, le poids socio-politique des organisations religieuses islamiques et le sens attaché à l'arabe dans le vécu quotidien des Sénégalais trouvent difficilement une traduction en termes d'intégration dans les corps de l'État : la fonction publique réserve une place minimale aux enseignants arabophones, en particulier dans les cycles primaire et secondaire. Cette marginalisation de fait est liée à une série de facteurs historiques et politiques. Elle tient d'abord aux caractéristiques de l'État sénégalais naissant en 1960, qui conforte le français comme langue officielle ; de fait l'appareil d'État – pouvoir, institutions publiques – fait l'objet d'un investissement massif par les diplômés en langue française formés dans le pays ou en France (Niane, 2011). Certains auteurs sénégalais sont même consacrés en France, comme Léopold Sédar Senghor, écrivain, poète, agrégé de grammaire, co-concepteur de la négritude avec Aimé Césaire, grand défenseur des lettres françaises et élu à l'Académie française en 1984 (Vaillant, 2006). Au cours des débats post-indépendance, l'écrivain se prononce nettement en faveur du français comme langue officielle, à la fois du fait de sa formation et par pragmatisme. Catholique déclaré et pratiquant, Senghor compose avec les confréries religieuses soufies, mais se méfie d'un islamisme perçu comme conflictuel ; à sa suite, l'État tient à distance les étudiants diplômés des pays arabes porteurs d'un discours

religieux offensif (Ndiaye, 1982). Le nationalisme panarabe dans sa version nassérienne, comme le socialisme scientifique venu des pays de l'Est dans un contexte de guerre froide, sont combattus : les étudiants formés dans les pays arabes et les pays de l'ex-bloc soviétique sont alors victimes d'ostracisme et tenus hors d'accès aux emplois publics (Bathily, 1992). Ce contexte post-colonial fait de suspicions et de confrontation ouverte ou feutrée se nourrit aussi de la hantise que suscite, chez les élites francophones, le souvenir des grands mouvements de résistance à la colonisation entre le XIX^e et le début du XX^e siècle. Certes les soulèvements locaux sont alors initiés par les aristocraties locales menacées, mais ce sont les lettrés arabophones, religieux, qui en ont été les théoriciens et les artisans les plus déterminés (Robinson, 1988 ; Bousbina, 1996). De ce fait, les revendications et les mouvements se structurant autour de l'arabe et/ou de l'islam sont considérés comme suspects par les élites gouvernantes majoritairement francophones.

Les représentations dominantes des "arabophones"

Outre une marginalisation institutionnelle de fait, l'imaginaire social véhicule des représentations stéréotypées des détenteurs de titres scolaires et académiques en langue arabe. Dans le Sénégal contemporain, l'arabe est considéré comme consubstantiel à l'islam : il ne peut véhiculer qu'un message de type divin et les règles qui lui sont connexes. Cela explique la spécialisation professionnelle des arabophones : ils ne peuvent être que prédicateurs, exégètes des textes religieux, imams ou enseignants. Les arabophones rencontrés à Dakar reviennent souvent sur ces représentations :

« Quand je dis que j'ai fait mes études au Maroc, les gens se mettent tout de suite à me parler de religion. Ils me bombardent de questions sur le droit musulman... Ils ne se demandent même pas quelles études j'ai faites. Ils veulent que je les aide à comprendre les règles : comment s'habiller ? Comment préparer une prière ? Quoi réciter le jour ou la nuit ? Comment prier pour les morts ? Et quand je suis avec des amis, c'est inévitable : ils me demandent de guider la prière... Pourtant, je répète à l'envie que je suis interprète, que je ne connais pas plus que ça la religion. J'ai appris la langue, pas le droit musulman » (A. S., interprète, Dakar).

L'arabe, langue du religieux, serait incapable de véhiculer des sciences et des savoirs profanes. M. P. est né en 1972 à Dakar où il a fait ses études primaires et secondaires dans un lycée franco-arabe de la capitale sénégalaise.

Titulaire d'un baccalauréat, il part faire ses études en Tunisie d'où il revient en 1998 muni d'un diplôme d'ingénieur. Aujourd'hui, il est à la tête d'une PME de sous-traitance dans le domaine de la téléphonie mobile. Au cours d'un entretien au siège de son entreprise, il fait part des *a priori* de ses employés, des techniciens formés au Sénégal et recrutés sur place, quand ils ont découvert qu'il avait fait ses études supérieures en arabe dans la capitale tunisienne :

« Mes employés, qui sont pourtant des gens qui ont des brevets de technicien supérieur, eux-mêmes ont des préjugés. Quand ils ont appris que j'avais fait des études en arabe, ils n'en revenaient pas. Ils ne comprenaient pas que je porte des jeans, que je fume des cigarettes, que je serre la main aux femmes, que je ne fasse pas mes prières à l'heure précise à la mosquée d'à côté, que je ne porte pas une barbe, que je ne fasse pas en permanence des citations du Coran... Ils étaient surpris. Pour eux, quand on a fait une formation en arabe, c'est qu'on est un dévot... S'ils savaient comment on vit dans les pays arabes... J'ai vécu à Tunis, je sais de quoi je parle » (M. P., ingénieur, Dakar).

La formation en langue arabe irait de pair avec des pratiques culturelles, l'affichage d'un style vestimentaire particulier, un certain hexis, l'usage de compétences juridiques spécifiques. À cela s'ajoute le fait que les arabophones ne sont pas considérés comme ayant eu la même formation que les autres diplômés :

« Quand je discute avec les autres collègues, je vois tout de suite, malgré les précautions oratoires et le contrôle policé des gestes, qu'ils affichent un complexe de supériorité. Pour eux, nous ne conceptualisons pas, nous ne faisons que répéter des règles. Ils ne voient pas que nous suivons les mêmes compétitions, que nous passons les mêmes concours pour devenir enseignant. Un collègue m'a dit le plus sérieusement du monde que nous ne réfléchissons pas, et que donc pour nous ce n'est pas difficile de préparer un cours. C'est un prof d'histoire. Nous nous croisons chaque semaine à la salle des profs » (Z. D., professeur d'arabe dans un collège, Dakar).

Le rapport à l'écriture arabe entre dans ce même type de considérations : elle ne serait que le vecteur de la religion.

« [...] C'est irrationnel. Beaucoup de Sénégalais pensent que l'arabe, c'est le sacré. L'écriture est vénérée. Or il est difficile de faire science dans une attitude d'adoration. Un livre de poésie qui n'a rien à voir avec la religion peut être assimilé à un texte sacré ! Idem pour un journal people en arabe ! Donc les gens n'ont pas de distance vis-à-vis de la langue. C'est difficile de faire comprendre que c'est une langue comme toutes les autres : on peut adorer Dieu avec ; on

peut insulter avec; on peut réfléchir avec; on peut écrire avec; on peut vendre avec, etc... » (D. K., contractuel dans une université privée, Dakar)

La langue arabe est perçue comme un outil de communication essentiellement sacré. Dans l'orientation des apprenants d'ailleurs, le choix de l'enseignement arabo-islamique répond en partie à des injonctions religieuses familiales, alors même qu'elles ne sont pas formulées de façon explicite. L'arabe est gage d'une pratique plus informée du culte. Une grande partie des arabophones peinent ainsi à faire reconnaître la valeur professionnelle de leurs diplômés.

La formation des arabophones diplômés :
un parcours parsemé d'obstacles

Les arabophones détenteurs de titres universitaires ont pour la plupart été scolarisés dans les établissements d'enseignement privés sénégalais, notamment dans les écoles franco-arabes. Certains viennent de l'unique institution publique de ce type dans l'enseignement secondaire général sénégalais, le lycée Cheikh Fadilou Mbacké, situé dans un quartier résidentiel de Dakar, le Point E. Créé en 1965 pour former des instituteurs arabophones et érigé en lycée en 2000, l'établissement a formé de nombreuses figures publiques sénégalaises parfaitement bilingues en arabe et en français, comme Babacar Samb, ancien ambassadeur et enseignant au département d'arabe de l'UCAD, Sidy Lamine Niasse, patron d'un des plus puissants groupes de presse privés sénégalais, *Walfadjri*, ou encore Mamadou Malaye Diop, un des présentateurs vedettes du journal télévisé de la première chaîne publique sénégalaise à la fin des années 1980 et au début des années 1990 (Entretien avec M. B. D., proviseur du lycée, Dakar, 7 décembre 2010). C'est seulement au début de la décennie 2010 que l'État implante, à titre expérimental, 19 collèges franco-arabes : seuls 4 sont réellement fonctionnels, les 15 autres étant des "sous abris provisoires", sans infrastructures dédiées (Ministère de l'Éducation nationale du Sénégal, 2013 : 36).

Les détenteurs de tels titres universitaires sont à la pointe des revendications sur le statut des arabophones : ils en constituent l'élite, au sens où certains d'entre eux sont reconnus et employés par l'État au sommet du système éducatif, ou sont actifs dans la création d'institutions universitaires dans le privé. Néanmoins, les trajectoires de la plupart des lauréats de l'enseignement musulman révèlent une série de handicaps structurellement liés à cet enseignement, dont le chômage ou la reconversion dans des activités qui ne relèvent pas de leur formation, comme

le commerce, le transport urbain, l'enseignement précarisé dans le secteur privé confessionnel musulman, constituent le point d'orgue.

Le premier de ces handicaps est la norme en termes d'âge scolaire. La plupart de ceux qui ont rejoint les écoles franco-arabes privées avant l'intensification de la libéralisation de l'enseignement arabo-musulman des années 2000, se sont en effet inscrits à l'école primaire à un âge avancé et sont restés assez longtemps dans les foyers d'éducation coranique avant d'envisager la fréquentation d'écoles privées exclusivement en langue arabe ou avec des modules en français. Si le détour par l'école coranique permet de se familiariser avec les textes religieux, il augmente le nombre d'années consacrées aux apprentissages.

S. D. en constitue un bon exemple. Né en 1970 dans la moyenne vallée du fleuve Sénégal, il entame l'apprentissage du Coran aux alentours de l'âge de 6 ans. Il passe sept ans dans la plus grande école coranique de son village avant de s'installer à Dakar au milieu des années 1980. Hébergé par son oncle enseignant en langue arabe, il s'inscrit à des cours du soir dans un institut privé d'éducation islamique pendant une année. En 1985, il est autorisé à s'inscrire en 6^e dans un collège franco-arabe à l'âge de 15 ans, suite à des tests de niveau. Il obtient l'équivalent du brevet au bout de quatre ans. En 1992, il obtient le baccalauréat franco-arabe, toujours dans un établissement privé. Il décroche une bourse d'études pour l'Égypte. Arrivé sur place, il doit passer à nouveau des tests, car ni le Sénégal, ni l'Égypte ne reconnaissent son baccalauréat. À la fin du test, il est obligé de s'inscrire en première année du collège en Égypte à l'âge de... 22 ans. Alors qu'il cherchait à valoriser sa formation en arabe, l'évaluation par les autorités éducatives égyptiennes de ses diplômes le contraint à refaire un cycle qu'il pensait avoir accompli. Il poursuit quand même sa scolarité et obtient un doctorat au terme de dix-neuf ans de présence au Caire. Rentré au Sénégal en 2009, il peine à trouver du travail :

« Je fais quelques vacances par-ci, par-là, je donne des cours privés d'arabe dans des familles. On me rémunère à l'heure. C'est très dur. Je fais jouer toutes sortes de relations, mais je n'y arrive pas pour l'instant. Nous sommes des croyants, donc on s'en remet à Dieu, mais c'est un gâchis. On perd beaucoup de temps dans nos formations, et ce n'est pas reconnu. L'État du Sénégal ne fait rien en ce sens. Beaucoup de Sénégalais sont concernés pourtant » (S. D., Dakar).

Le problème de l'âge est renforcé par la question de l'orientation, liée à la compétence linguistique. Du fait de la restriction de la reconnaissance du baccalauréat en arabe par l'État sénégalais, au moins jusqu'à une date récente (*infra*), une infime minorité des arabophones parviennent ainsi à être orientés

à l'université, de sorte que, avec l'aide des ONG, des fondations privées ou avec leurs moyens familiaux, des diplômés poursuivent leurs études dans les pays arabes. Là aussi des obstacles se dressent : leurs compétences linguistiques y sont soumises à épreuve et ils sont la plupart du temps orientés dans des filières littéraires, théologiques et juridiques, confortant ainsi la représentation dominante associant l'arabe à l'enseignement religieux. Ainsi, 423 des 532 Sénégalais qui ont obtenu l'équivalent d'un master 2 à l'université d'Al-Azhar en Égypte entre 1962 et 2006, soit 79 %, sont diplômés en sciences islamiques (Sall, 2009) :

« Il n'y a pas de diversification au niveau de l'enseignement de base. Tous sont formés en littérature et en sciences religieuses. C'est un problème socio-culturel. Ici, on ne s'ouvre pas aux autres disciplines. Une fois à l'étranger, et surtout pour des raisons idéologiques, les pays arabes ont tendance à nous voir comme des agents capables de propager leur conception de la religion dans nos pays. Ils pensent que nous avons un besoin en la matière, donc ils nous orientent dans les filières religieuses. Au retour, nous avons des problèmes pour trouver du travail, en tout cas à notre convenance » (P. L., universitaire arabophone, Dakar).

Les filières ne sont pas les seules en cause. Les conditions d'études des arabophones sont largement précaires : les bibliothèques sont peu fournies, les manuels récents restent peu accessibles aux classes populaires des villes et des campagnes qui inscrivent leurs enfants dans l'enseignement arabo-islamique. Pour ceux qui partent à l'étranger, notamment les boursiers des ONG ou des États, les montants alloués permettent difficilement d'affronter le coût de la vie en Égypte, au Maroc, en Tunisie ou en Libye, pays de formation des étudiants sénégalais. De plus, des retards de paiement sont régulièrement enregistrés, poussant ceux qui sont issus des familles peu aisées à travailler. Les Sénégalais de retour d'Égypte se plaignent aussi régulièrement de la non délivrance des billets d'avion promis aux boursiers, alors obligés de se débrouiller avec leurs propres moyens pour rentrer au terme de leurs études. De ce fait, le passage par l'étranger complique dans bien des cas les parcours des arabophones, d'autant plus que les législations locales relatives au séjour des étrangers interdisent le cumul du travail et des études. Dans les récits des anciens étudiants d'Égypte ou d'Arabie Saoudite, ces problèmes sont régulièrement rappelés :

« Pendant toute la durée de mon séjour, j'avais un tampon sur mon passeport : "interdit de travailler". À la fin des années 1980, j'avais des problèmes de paiement, je suis allé au Canal de Suez pour travailler dans le bâtiment,

j'étais employé au noir. J'ai eu des problèmes pour me faire payer par mon employeur [...]. C'était aussi le cas des non boursiers. Moi, la solution que j'avais trouvée, c'était d'aller en Israël pour travailler, évidemment, ça a beaucoup ralenti mes études » (O. K., Dakar).

Le paradoxe de l'insertion des arabophones

De tels parcours, handicapés tout autant par la norme scolaire de l'âge à chaque étape du cursus, par ces orientations infléchies par les compétences linguistiques, ou encore par des conditions précaires d'apprentissage butent d'autant plus sur les normes de recrutement, notamment dans la fonction publique où des limites d'âge sont souvent posées, et sur le statut dévalorisé accordé aux formations en arabe, dont témoigne la non-reconnaissance des diplômes par l'État. La principale opportunité qui s'offre aux littéraires et diplômés de sciences religieuses est ainsi l'enseignement, bien davantage que l'interprétariat ou les chancelleries qui restent des domaines quasi-réservés des grandes familles maraboutiques.

Au demeurant, les nombreux handicaps cumulés tout au long de la formation n'empêchent pas l'insertion de certains arabophones dans la fonction publique sénégalaise. Les premiers arabophones du Sénégal indépendant bénéficient d'un contexte politique où les confréries religieuses pèsent lourdement dans le fonctionnement clientéliste de l'État sénégalais (Copans, 1988; Cruise O'Brien, 2002). Certes, les pouvoirs publics tiennent à distance, s'ils ne les combattent pas ouvertement, les animateurs des mouvements réformistes porteurs d'un discours critique sur l'islam des confréries jugé permissif et ignorant; néanmoins, les arabophones issus des lignages constitutifs de l'élite soufie sont mobilisés dans la diplomatie et se retrouvent ambassadeurs, conseillers, consuls ou interprètes dans les représentations de l'État du Sénégal à l'étranger. Ces fonctionnaires bénéficient du parrainage de leurs familles qui négocient ainsi leur soutien au pouvoir central, soucieux d'élargir sa base sociale et sa légitimité³. Nommés en particulier dans les représentations diplomatiques, ils jouent un rôle clé dans la consolidation et la densification des relations politiques, scientifiques et culturelles entre le Sénégal et une bonne partie du monde arabo-musulman (Dramé, 2003). L'un d'entre eux, Moustapha

3 À titre d'exemple, l'actuel khalife général des Tidjanes au Sénégal depuis le 9 décembre 2012, c'est-à-dire l'autorité suprême de cette obédience soufie – une des deux plus puissantes confréries au Sénégal –, Cheikh Ahmed Tidiane Sy, aujourd'hui âgé de 89 ans, a occupé le poste d'ambassadeur du Sénégal au Caire au début des années 1960. Pour sa biographie détaillée, lire Samson, 2005.

Cissé, actuel Khalife de Pire – un des grands pôles de la Tidjaniyya sénégalaise –, est à l'origine de l'implantation d'une des toutes premières structures universitaires privées en langue arabe au Sénégal : l'Institut de langue et de civilisation islamiques (ILACI), né d'un partenariat avec la faculté de théologie de l'Association pour l'appel islamique mondial de Tripoli (Libye). Les premiers étudiants de cette institution se sont inscrits au début du XXI^e siècle. Le rôle des arabophones dans la diplomatie sénégalaise dans sa version théologique, économique et culturelle s'approfondit avec le changement de régime intervenu à la suite de l'élection présidentielle de 2000 (Diop, 2013) : le président nouvellement élu, Abdoulaye Wade, s'attelle à renouveler l'orientation principale des échanges de l'État avec les pays européens, en particulier la France; il se tourne vers les monarchies du Golfe et l'Asie, ce qui l'oblige à s'appuyer aussi sur les Sénégalais arabophones. Ceux-ci se font alors les critiques du prisme franco-centré des relations internationales nouées par le pays. Cet activisme débouche sur l'organisation d'un sommet de l'Organisation de la conférence islamique (OCI) à Dakar les 13 et 14 mars 2008, permettant au pays de mobiliser d'importants moyens financiers (Coulibaly, 2009).

En dehors des sphères de décision et d'action étatiques au plus haut niveau, les arabophones, en particulier ceux qui maîtrisent aussi d'autres langues de portée internationale, comme le français et l'anglais, sont désormais plus souvent recrutés dans les établissements d'enseignement supérieur publics. Les enseignants et chercheurs du département de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD) sont majoritairement parfaitement bilingues. Certains viennent du seul lycée franco-arabe public du Sénégal, le lycée Cheikh Fadilou Mbacké; d'autres ont emprunté divers chemins pour acquérir des compétences en français :

« Je suis un produit des écoles coraniques, ce qu'on appelle ici les *daaras*. Je suis de Touba. Je suis allé au Caire en 1978 pour poursuivre mes études. J'ai été orienté, après tests, à la faculté de pédagogie. Mais j'en ai profité pour suivre des cours au Centre culturel français au Caire. J'ai ensuite fait une demande de pré-inscription dans une université française, parce que je savais que la non maîtrise de cette langue constituait pour nous un vrai handicap. J'ai été en France où j'ai soutenu une thèse en 1994. Le chef du département d'arabe d'alors, l'ancien ambassadeur Babacar Samb, m'a conseillé de déposer une demande. Quand on est aussi diplômé de France, on n'a pas de problème pour les équivalences. Ensuite, le conseil de Département a accepté mon dossier après examen » (Dr K. D., universitaire, Dakar).

Dans un contexte d'omniprésence institutionnelle du français, l'apprentissage de cette langue ainsi qu'une formation en France constituent des moyens

pour les arabophones les mieux informés et les plus dotés en ressources financières et en réseaux familiaux, confessionnels, politiques et universitaires de pénétrer les hauts lieux de décision et d'enseignement publics :

« J'ai obtenu mon bac en 1984 à Al Azhar au Caire. Puis je me suis inscrit à la section de journalisme et communication. Je suis allé ensuite poursuivre des études en France, à Lyon 2. J'y ai obtenu un diplôme universitaire de traduction et d'interprétariat bilingue au département de langues étrangères appliquées en 1990/91. J'ai fait une maîtrise au département d'arabe, puis un DEA. J'ai soutenu ma thèse en 1997. Et depuis le 1^{er} octobre 1998, je suis recruté à l'université de Dakar » (A. D., universitaire, Dakar).

Dans son autobiographie, Khadim Mbacké, chercheur à l'Institut fondamental d'Afrique noire (IFAN) à l'université de Dakar, lui-même bilingue en français et en arabe, né à Touba, la capitale des mourides sénégalais, raconte comment il a fait ses études à Médine (Arabie saoudite) et en France (université de Paris IV) :

« Le français est la langue officielle du Sénégal. Aussi est-il difficile de s'intégrer dans son tissu socio-économique sans la maîtrise de cet outil. Quiconque nourrit l'ambition d'exercer une fonction importante doit, en principe, pouvoir écrire et parler en cette langue. Celui qui ne la maîtrise pas est un illettré, fût-il titulaire du doctorat ! Cette attitude absurde fut, à un moment, poussée au point que des Sénégalais porteurs de diplômes délivrés par des universités des pays de l'Est se trouvèrent obligés d'aller se recycler en France ! » (Mbacké, 2011 : 91-92).

L'autre grande caractéristique des universitaires arabophones recrutés est la diversification de leur domaine de compétence. L'université s'ouvre désormais aux scientifiques formés en langue arabe : des économistes, des mathématiciens, des informaticiens. Ces recrutements se font également en dehors de l'UCAD, c'est-à-dire dans les nouvelles universités qui se créent au Sénégal depuis le milieu des années 1990, même s'ils sont encore faibles. Les représentations se transforment : les arabophones peuvent désormais être des scientifiques.

Le Sénégal des années 2000 : l'ère des arabophones entrepreneurs éducatifs

Au début des années 2000, la présence institutionnelle des arabophones s'affirme davantage. Un régime se réclamant ouvertement du libéralisme prend les commandes de l'État, et consacre notamment l'initiative privée en matière de créations d'établissements d'enseignement. L'enseignement arabo-islamique, déjà significatif au niveau des premiers cycles de base, se développe avec la création de structures universitaires. Même s'ils ne couvrent pas toutes les disciplines répondant à des standards internationaux, ces établissements affichent un label universitaire dans l'approche des futurs étudiants et dans la manière de se présenter dans les espaces publics ; ils font désormais partie du paysage académique national et sont le fait de toutes les composantes de l'islam sénégalais, confréries et mouvements réformistes, devenus objectivement alliés dans cette échappée vers les hautes cimes de l'éducation. En plus de l'Institut de langue et civilisation islamique (ILAC), d'autres facultés, universités ou instituts privés émergent. Ainsi, le réseau Al Azhar créé en 1974 par le fils cadet du fondateur de la confrérie mouride Cheikh Mourtada Mbacké et regroupant quelques 600 écoles élémentaires et de niveau secondaire sur une grande partie du territoire sénégalais, connaît un nouveau développement avec le lancement, au début de la décennie 2010, de l'université Cheikh Ahmadou Bamba (UCAB) par Sérigne Mame Mor Mbacké. Ce dernier est le fils aîné et continuateur attiré de l'œuvre de son père Cheikh Mourtada Mbacké, décédé en 2008. Celui-ci est le principal artisan de la transnationalisation de la confrérie mouride. Il était surnommé de son vivant « l'ambassadeur de Sérigne Touba ». Par son sigle, cet établissement se positionne comme vis-à-vis de la première université publique sénégalaise, l'UCAD. Le coût global de l'université est estimé à 7 milliards de FCFA, dont plus d'un milliard financé sur fonds propres de son fondateur. Cette université compte cinq facultés et six instituts et offre des formations aussi bien en mathématiques et en beaux-arts qu'en sciences religieuses.

Des initiatives de ce genre, offrant une ouverture sur l'enseignement supérieur à des milliers d'élèves de l'enseignement arabo-islamique, se multiplient. Les financements sont divers. À côté des réseaux confrériques sénégalais, des universités privées aux financements étrangers, notamment des pays du Golfe, voient le jour. Ces institutions sont situées surtout dans la banlieue dakaroise, à Pikine et Thiaroye. Il en est ainsi de la faculté d'Imaar pour la langue arabe et les études islamiques ou de la faculté africaine pour les études islamiques. De ce fait, parallèlement au développement de l'université publique avec la création de centres universitaires régionaux, les arabophones contribuent, *via* leurs réseaux

nationaux et internationaux, réformistes ou confrériques, à développer l'offre d'enseignement supérieur au Sénégal : ces universités leur confèrent des sphères exclusives d'influence en termes de savoirs dispensés et d'emplois de tous statuts, à côté de celles qu'ils disputent aux diplômés formés dans d'autres langues.

Forts de cette conjoncture historique, des arabophones institutionnalisent leur quête de reconnaissance dans l'espace public en mettant en sourdine la question religieuse, pour donner un caractère technique à leur revendication. Des organisations sont ainsi créées à la fin de la décennie 2000 : le Cercle des cadres arabophones (CCA) en 2006, l'Union des Sénégalais diplômés d'Égypte (USDE) en 2008 et l'Alliance des arabophones du Sénégal (AAS) en 2013. Au sein des partis politiques dominants, se créent des sensibilités autour de la langue arabe : le parti du nouveau président de la République Macky Sall, élu en 2012, compte une structure nommée Cercle des arabophones républicains (CAR). Ces organisations plaident pour la reconnaissance des compétences de leurs membres et exigent d'être intégrées dans toutes les sphères de l'État, y compris au niveau des universités. Elles utilisent les outils de communication modernes à travers la création de sites⁴ et interpellent les pouvoirs publics dans les médias. À la pointe du combat, se trouvent des arabophones bilingues en français et disposant de compétences autres que linguistiques, issus d'autres disciplines, et sont recrutés dans les universités publiques. Mamadou Youry Sall, maître de conférences en systèmes et technologies de l'information à l'université Gaston Berger de Saint-Louis, publie ainsi régulièrement des articles sur cette question dans la presse. À la veille de l'élection présidentielle de 2012, l'Union des Sénégalais diplômés d'Égypte (USDE) lance un appel qui reprend en partie une des contributions de M. Y. Sall :

« L'élite politique [...] n'a jamais admis que le Sénégal peut aussi s'écrire de droite à gauche sans pour autant perdre de sa valeur nominale, que l'alphabet utilisé dans ce pays dépasse les 26 caractères nous provenant de l'Europe [...]. Comme il est léger de réduire les problèmes des arabisants en termes de besoins d'insertion ou d'intégration de quelques heures hebdomadaires d'enseignement religieux dans les *curricula*. Ajoutons que l'instauration des *daaras* modernes, qui limitent leurs ambitions scolaires au niveau élémentaire, est loin d'être une solution acceptable⁵ ».

4 On peut consulter à cet effet le site <<http://www.arabisants.org>>.

5 Extraits de : « Bien valoriser tout le patrimoine intellectuel et spirituel du pays » (<<http://www.arabisants.org>>). La contribution de M. Y. Sall dont il est question a pour titre : « Bien assumer

Ces interventions trouvent un écho certain dans l'espace public sénégalais. Le débat sur la question des arabophones sénégalais devient moins passionnel, parce que lesté des considérations religieuses et notamment des suspicions de réformisme islamiste tous azimuts.

Vers la consécration parmi les élites sénégalaises ?

Les ajustements tactiques des arabophones ont porté leurs fruits : ils donnent désormais le ton dans les débats publics ; certaines de leurs revendications sont traduites en actes politiques. Des réformes majeures les renforcent dans leur quête d'un espace de légitimation universitaire, concernant tous les cycles du système éducatif. Ces transformations sont en partie le fruit de l'action continue des universitaires arabophones alliés au pouvoir central, soutenus par des bailleurs de fonds comme la Banque islamique de développement (BID). Les figures publiques de ces nouveaux arabophones sont pour la plupart issues de classes moyennes urbanisées depuis deux ou trois générations. Souvent, elles combinent plusieurs capitaux : symbolique, par une appartenance aux lignages animateurs des grandes confréries sénégalaises ou aux familles des disciples reconnus ; culturel, grâce à la familiarité avec les études ; social, avec des réseaux de solidarité qui s'étalent dans le temps et dans l'espace ; et, parfois, économique, grâce à une accumulation dans ce qui est souvent présenté comme le commerce informel. Ce cumul d'atouts permet de s'insérer dans plusieurs cercles d'influence et de peser sur l'orientation des politiques publiques et la fabrique de l'opinion.

L'année 2013 constitue sous ce rapport un tournant : pour la première fois dans l'histoire du pays, un baccalauréat en arabe est organisé par l'État⁶. Ce baccalauréat, qui concerne les séries L (littéraire), S1 et S2 (scientifiques), ouvre les portes des universités publiques aux élèves des écoles franco-arabes et règle par la même occasion la question de l'équivalence de ce diplôme dans les pays étrangers. C'est une transformation majeure : auparavant, de nombreux baccalauréats de statuts divers étaient organisés par les établissements privés, mais ils n'étaient pas reconnus. Seul le lycée franco-arabe public Cheikh Fadilou

l'arabophonie du Sénégal pour mieux l'investir », document paru dans le quotidien sénégalais *Walfadjri* du 3 juillet 2010.

6 Décret présidentiel n° 2013-913 du 1^{er} juillet 2013.

Mbacké était habilité à organiser un baccalauréat reconnu par l'État et par conséquent par l'enseignement supérieur public. Dans le même ordre d'idées, l'École nationale d'administration (ENA) qui forme une partie des élites administratives sénégalaises ouvre une section arabe pour les besoins de la diplomatie politique, économique et culturelle. Enfin, à l'autre segment du système éducatif, un décret du 7 juin 2013 réorganise le Certificat de fin d'études primaires (CFEE). Celui-ci comporte à présent deux options : une option française où l'arabe et l'éducation religieuse sont des épreuves facultatives ; une seconde option exclusivement franco-arabe. Ces réformes sont couronnées par le projet de création d'une université arabo-islamique publique dédiée aux bacheliers en langue arabe. L'État va désormais recruter ses propres maîtres coraniques également à côté de ceux qui officient dans l'enseignement classique musulman sénégalais. Au cœur de la production et la reproduction des élites, c'est-à-dire dans l'éducation nationale et l'administration publique, les arabophones s'affirment comme une fraction de l'élite sénégalaise.

Ils bénéficient du soutien d'autres segments de l'enseignement supérieur sénégalais. Par exemple, à la veille de l'élection présidentielle sénégalaise de 2012, des arabophones ont rédigé un mémorandum à l'intention des candidats pour exiger du Sénégal qu'il acte son « arabophonie »⁷. Ce document a été préfacé par un universitaire sénégalais reconnu au niveau international pour ses publications sur l'islam et les intellectuels arabophones au sud du Sahara : Ousmane Kane, professeur titulaire de la Chaire Monde musulman contemporain à l'université de Harvard aux États-Unis. Le soutien peut prendre également la forme d'une onction scientifique. L'Université Cheikh Ahamdou Bamba (UCAB) mise sur pied par Sérigne Mame Mor Mbacké compte dans son conseil scientifique des sommités académiques intellectuelles sénégalaises comme Souleymane Bachir Diagne, professeur à la Columbia University à New York ou encore le professeur Iba Der Thiam, agrégé d'histoire, ancien ministre de l'Éducation nationale et actuellement député à l'Assemblée nationale du Sénégal. Certaines grandes figures arabophones du Sénégal, au demeurant francophones voire anglophones, tels que les professeurs Rawane Mbaye et Aboul Aziz Kébé, chercheurs et conférenciers de renommée internationale, contribuent à asseoir cette légitimité par leur production et leur rôle dans l'espace public. Le champ politique lui-même s'est emparé de la question. L'actuel président Macky Sall et l'un des

7 Dans les pages précédentes, il a été question de ce mémorandum disponible sur le site <<http://www.arabisants.org>>.

leaders de l'opposition sénégalaise, Idrissa Seck, ont accueilli favorablement le mémorandum produit par les arabophones lors de la dernière élection présidentielle, témoignant ainsi de l'attention nouvelle de la classe politique pour la question des « arabophones ».

Conclusion

Le système éducatif sénégalais se construit depuis plus de cinquante ans sur la base de dynamiques exogènes; se pose à lui la question de la production d'élites plurielles susceptibles de se reconnaître mutuellement dans la vie publique. La langue française connaît la concurrence, encore largement à son avantage, d'autres langues. Néanmoins, la compétition avec l'arabe est particulière, en raison des liens de cette langue avec les croyances religieuses de la plupart des Sénégalais. Chacune de ces langues représente de la sorte un capital symbolique : l'arabe participe de la société, et peu ou prou de l'État, alors que le français, *lingua franca* de la vie institutionnelle, est encore éloigné des populations. Ce débat est ancien au Sénégal où les arabophones ont longtemps été en marge de la vie institutionnelle et du pouvoir, car peu recrutés dans les grands corps publics. En revanche, il est posé en termes nouveaux. Les arabophones abandonnent l'idée d'un projet global de réforme de la société sur des bases strictement religieuses, au moins sur le plan rhétorique, en renonçant à donner un contenu principalement religieux aux enseignements. À partir des années 2000, les diplômés arabophones demandent la reconnaissance de leurs compétences techniques et scientifiques par leur recrutement dans les établissements d'enseignement supérieur, mais aussi par la création d'institutions d'enseignement supérieur privées. Cette offre passe par une entreprise de déconstruction : l'arabe est découplé de la religion, et la liberté de pensée est opposée aux laïcs, paradoxalement accusés... d'intégrisme. Le discours est efficace : une partie de l'élite scientifique et universitaire francophone elle-même, partageant des convictions religieuses ou travaillant sur l'islam, apporte sa caution, soit à la revendication d'une reconnaissance institutionnelle, soit à l'esprit d'initiative des arabophones dans leur quête d'espaces de savoirs et de connaissances. On assiste ainsi à une évolution de la composition sociale du public de l'enseignement arabophone. Alors que le recrutement des écoles coraniques a longtemps été surtout le fait des familles rurales et populaires, les familles de classes moyennes urbaines sont désormais tentées par les formes nouvelles d'enseignement franco-arabe.

Bibliographie

- BATHILY (A.), 1992, *Mai 68 à Dakar ou la révolte et la démocratie*, Paris, Chaka.
- BIANCHINI (P.), 2004, *École et politique en Afrique noire : sociologie des crises et des réformes du système d'enseignement au Sénégal et au Burkina Faso (1960-2000)*, Paris, Karthala.
- BOUSBINA (S.), 1996, « Un siècle de savoir islamique en Afrique de l'Ouest : analyse et commentaire de la littérature de la confrérie Tijaniyya à travers les œuvres d'Al Hajj Umar, Ubayda Ben Anbuja, Yirkoy Talfi et Al-Hajj Malick Sy », Thèse de doctorat d'histoire, Université de Paris I.
- CHARLIER (E.), 2004, « Les écoles au Sénégal : de l'enseignement officiel au *daara*, les modèles et leurs répliques », *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, n° 3, pp. 35-55.
- COPANS (J.), 1988, *Les marabouts de l'arachide*, Paris, L'Harmattan.
- COULIBALY (A.), 2009, *Comptes et mécomptes de l'Anoci*, Paris, L'Harmattan, coll. « Sociétés Africaines et Diasporas ».
- CRUISE O BRIEN (D.), 2002, « Le sens de l'État au Sénégal », in M.-C. Diop (dir.), *Le Sénégal contemporain*, Paris, Karthala, pp. 501-507.
- D'Aoust (S.), 2013, « Écoles franco-arabes publiques et *daaras* modernes au Sénégal : hybridation des ordres normatifs concernant l'éducation », *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, n° 12, pp. 313-338.
- DIAGNE (A.), 2012, *Le Sénégal face aux défis de l'éducation*, Paris, Karthala et CRES.
- DIALLO (A.-T.), 2000, « Le multilinguisme en Afrique : réalités et perspectives d'avenir », in *Mélanges d'archéologie, d'histoire et de littérature offerts au Doyen Oumar Kane*, Dakar, Presses universitaires de Dakar, pp. 643-658.
- DIOP (M.-C.), 2013, *Sénégal (2000-2012). Les institutions et politiques publiques à l'épreuve d'une gouvernance libérale*, Paris, Karthala et CRES.
- DRAME (M.), 2003, « Les arabisants au Sénégal (dans l'action sociale, culturelle, économique et politique) - 1973-1998 », Thèse de doctorat de sociologie, Université de Paris 8.
- DUMONT (P.), 1983, *Le français et les langues africaines au Sénégal*, Paris, Karthala.
- GERVASONI (O.) & GUEYE (C.), 2005, « La confrérie mouride au cœur de la vie politique sénégalaise : le « Sopi » inaugure-t-il un nouveau paradigme? », in M. Gomez-Perez (dir.), *L'islam au Sud du Sahara. Identités, discours et enjeux*, Paris, Karthala, pp. 621-639.
- GOMEZ-PEREZ (M.), 2005, *L'islam au Sud du Sahara. Identités, discours et enjeux*, Paris, Karthala.

- GOMIS (S.), 2013, *Analyse sociale de l'enseignement supérieur public au Sénégal*, Dakar, L'Harmattan.
- KANE (O.), 2003, *Intellectuels non europhones*, Dakar, Codesria.
- LEWANDOWSKI (S.) & NIANE (B.), 2013, « Acteurs transnationaux dans les politiques publiques d'éducation. Exemple de l'enseignement arabo-islamique au Sénégal », in M.-C. Diop (dir.), *Sénégal (2000-2012). Les institutions et politiques publiques à l'épreuve d'une gouvernance libérale*, Paris, Karthala et CRES, pp. 503-539.
- LEWANDOWSKI (S.), 2011, « Politiques de lutte contre la pauvreté et inégalités scolaires à Dakar : vers un éclatement des normes éducatives? », *Autrepart*, n° 59, pp. 37-56.
- MBACKE (K.), 2011, *Le parcours d'un arabisant de Touba*, Dakar, L'Harmattan.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE DU SÉNÉGAL, 2013, « Programme d'amélioration de la qualité, de l'équité et de la transparence (PAQUET), Secteur éducation et formation 2013-2025 ».
- MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE, DE L'ÉLÉMENTAIRE, DU MOYEN SECONDAIRE ET DES LANGUES NATIONALES (MEPEMSLN), 2011, « Étude sur l'état des lieux des écoles franco-arabes et proposition d'une stratégie d'intervention », Direction de l'enseignement arabe.
- MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE, DE L'ÉLÉMENTAIRE, DU MOYEN SECONDAIRE ET DES LANGUES NATIONALES (MEPEMSLN), septembre 2009, « Évaluation d'étape de l'expérimentation du trilinguisme et de la formation professionnelle dans les *daaras* des régions de Dakar, Thiès, Diourbel et Kaolack », Direction de la planification et de la réforme.
- NDIAYE (M.), 1982, « L'enseignement arabo-islamique au Sénégal », Thèse de 3^e cycle de sociologie, Université Cheikh Anta Diop de Dakar.
- NIANE (B.), 2011, *Élites par procuration. Handicaps et ruses des élites politico-administratives sénégalaises*, Dakar, L'Harmattan.
- NIANG (C.-I.), 2003, « Analyse socioculturelle de la demande d'éducation. Quelle école primaire désirent les populations au Sénégal? », *Policy Papers*, Dakar, Université Cheikh Anta Diop, Centre de recherches économiques appliquées.
- PIGA (A.), 2002, *Dakar et les ordres soufis. Processus socioculturels et développement urbain au Sénégal contemporain*, Paris, L'Harmattan.
- ROBINSON (D.), 1988, *La guerre sainte d'Al-Hajj Umar. Le Soudan occidental au milieu du XIX^e siècle*, Paris, Karthala.
- SALL (A.-S.), 2012, *Les mutations de l'enseignement supérieur en Afrique, le cas de l'UCAD*, Paris, L'Harmattan.

- SALL (M.-Y.), 2009, *Al-Azhar d'Égypte, l'autre institution d'enseignement des Sénégalais. Indicateurs statistiques, contributions explicatives et base de données*, Le Caire, Éditions dar El ittihad.
- SAMSON (F.), 2005, *Les marabouts de l'islam politique. Le Dahiratoul Moustarchidina wal Moustarchidaty, un mouvement néo-confrérique sénégalais*, Paris, Karthala.
- SY (H.), 2013, *Socialisation et violences. Violences à l'école, Violence de l'école*, Paris, L'Harmattan.
- VAILLANT (J.-G.), 2006, *Vie de Léopold Sédar Senghor, Noir, Français et Africain*, Paris, Karthala.